

FINANCE D'ENTREPRISE

DOSSIER 1 : 40 pts

NANFA, PENDA et MABE décident de créer le 01/01/2019 une société au capital de 20 000 000f de valeur nominale 5 000F.

NANFA apporte son bilan qui suit :

Bilan au 31/12/2018 EN 10²

ACTIF				PASSIF	
POSTES	BRUT	Amotrs et prov	NET	POSTES	NET
Licences	1 000		1 000	Capital social	20 000
Logiciels	500		500	Reserve	5 000
Terrains	8 500	2 200	6 300	Emprunt	10 000
Bâtiments	18 000	2 000	1 6000	Fournisseur	4 000
Mobilier de bureau	7 900	1 600	6 300	Personnel	2 000
Marchandises	5 850	450	5 400	Dettes sociales	1 500
Créances Clients	9 500	500	9 000	Fournisseur d'investissement	5 100
Banque	3 500		3 500	Ecart de conversion passif	400
TOTAL	55 250	7 250	48 000	TOTAL	48 000

Après réévaluation, on fait les constats suivants :

- La valeur des logiciels est de 80%.
- Les terrains peuvent être estimés aujourd'hui à 140% de leur valeur nette.
- Le personnel doit être réduit de 10%.
- Le mobilier de bureau représente 1,2 fois sa valeur nette
- Le stock de marchandises doit subir une décote supplémentaire de 5%.
- Parmi les créances clients, figure 95 400 TTC de créances douteuses dont la situation se présente comme suit :

Total actif : 5 00 000.

Passif privilégié 2 50 000F, Passif chirographaire (dont nous même) 4 00 000F.

PENDA apporte un terrain estimé à 5 800 000F et reçoit 1 000 actions.

MABE fait un apport en numéraire représentant le reste du capital le 05/01/2018 qu'il dépose en banque.

Travail à faire :

- 1- Quelles sont les conditions de fonds et de formes de la création d'une société ?
3pts
- 2- Dans quels types de sociétés les apports en industrie sont-ils admis ? 2pts
- 3- Quel est la forme de société à créer par ces associés ? 2pts
- 4- Citer les différents types de sociétés en précisant si les associés sont commerçant ou pas ainsi que le minimum du capital 5pts
- 5- Déterminer la valeur de l'apport de NANFA par deux approches 6pts
- 6- Analyser les apports des différents actionnaires sur le plan comptable et fiscal.
5pts
- 7- Déterminer le nombre d'action remis à PENDA et MABE 2pts
- 8- Comptabiliser L'opération en considérant qu'il s'agit d'une société de personne
10pts
- 9- Présenter le bilan d'ouverture 5pts

DOSSIER 2 : 10pts

La société KENFACK et EKOME est une SARL créée le 01/01/2019 avec un capital de 25 000 000f divisé en action de valeur nominale 10 000F.

Les apports en natures effectuées par KENFACK comprennent :

Fonds commercial 4 000 000F ; Terrain non bâtis 3 000 000F ; Matériel et outillage 5 000 000F.

Les apports en numéraires effectuées par EKOME sont libérés de moitié à la constitution chez maître BELMON le 15/01/2019. Le 20/01/2019, maître BELMON transfère les fonds reçus dans le compte banque de l'entreprise après avoir prélevé les frais de constitutions qui se composent :

- Honoraire 800 000F HT ; - Droit d'enregistrement 1 000 000F ; - Frais d'actes 500 000F

Travail à faire :

- 1- Déterminer le nombre d'action souscrites par EKOME 3pts
- 2- Comptabiliser L'opération 7pts